- Répertorier -

. BONS DE CAISSE

- Dépôt à Terme

OBJET/ : Bons de Caisse et D.A.T. sans Intérêts.

REF : Circulaire n's 344 et 1,272.

1 - Dans le cadre de la prosocion de nouveaux produits bançaires, il est décidé la généralisation de la procèdure de dépêta à terme et de bons de caisse de la EMNQUE NATIONAIE D'ALGERIE sans intérêts.

Cette mesure est prise à la demande d'une partie de la clientèle qui renonce à la perception des intérêts produits par les dépôts bancaires.

2 - Omneemant la concrétiantion de cette opération, elle sera matérialisée par l'apposition d'une griffe spécifique sur l'ensemble des documents utilisée pour la formalisation des diffots à terms et des bons de caisse.

Les opérations comptables de ces transactions ne porteront que sur le principal.

5 - Les bons de caisse émis seront enregistrés pour leur montant nominal comme

indiqué sur les formules.

A la souscription les écritures suivantes seront passées.

Débit : Caisse ou compte du client

Crédit : Bons de Caisse (privé ou public)

Au remboursement les mêmes écritures seront contrepassées.

<u>Débit</u> : Bons de Caisse

Crédit : Caisse ou compte du client

- 4 Les formulaires mod. TI 34 portant demande de souscription de bons de caisse et CA 1 formant reçu d'espéces scront également libellés pour ledit montant. Chaoun des feuillets de ces ingrinsés devra être revêtu de la griffe précitée.
- 5 Il en sera de même pour les formalités d'ouverture de comptes, dépôts à terme qui seront comptabilisés pour le montant nominal du versement comme suit :

A l'ouverture :

Débit : Caisse ou compte du client

Crédit : Compte dépôts à terme

A la clôture :

Débit : Compte dépôts à terme

Crédit : Caisse ou compte du client

- 6 L'ouverture du compte de chêque destiné à recevoir les intérêts produits, n'est d'aucume utilité dans ce cas là. Il n'y a par conséquent pas lieu d'en exiger l'ouverture.
- 7 En cas de demande de remboursement anticipé des dépôts bloqués en Bons de Calsse ou D.A.T. sans inténêts, les sièges concernés devront rembourser france de tout agios les sommes ainsi reques.
- 8 Les autres dispositions des circulaires visées en référence restent inchangées

MOITSTANG

Le Directeur Général

A BENMALEK

ABBRIE & LA CURCULAIRE Nº 1.300 DU 30 JULIE -1996

N	OM ET ADRESSE DU CLIENT
	DANQUE NATIONALE D'ALGERIE
	DEFOT A TERME
	1 DEPOT A TELEVIS
	Messieurs المن دون فائدة معد في الما المن دون فائدة المعددة ا
	المالية
\circ	
~ V	Nous serions disposés à envisager l'ouverture d'un compte de dépôt à terme dans vos livres pour
フノ	
~	Nous serions disposés à envisager l'ouverture d'un compte de, une somme y bloquer pendant une durée de, ins, à partir du, une somme
	de DAproductive d'interet au titul de
	Si, pour une raison quelconque, nous nous trouvions amenés à utiliser, avant l'expiration du
	Si, pour une raison quelconque, nous nous trouvious autente à déposée ancune écriture de
	calculés en votre faveur de ce chet seran superient de l'ou ces facilités de crédit ne pourraient spécial à terme. En outre, il est expressément convenu que ces facilités de crédit ne pourraient spécial à terme. En outre, il est expressément convenu que ces facilités de crédit ne pourraient
	spécial à terme. En outre, il est capacionne de 20 jours consécutifs.
	être remboursées qu'après un délai minimum de 30 jours consécutifs.
	A l'expiration du terme convenu pour notre compte de dépôt spécial, sauf convention
	A l'expiration du terme ecovenu pour notre compte ordi- contraire, la compensation s'opérerait automatiquement entre celui-ci et notre compte ordi- contraire, la compensation s'opérerait automatiquement entre celui-ci et notre compte ordi-
	contraire, la compensation s'opèrerait automatiquement catto cetta de
	paire n°
	deserve indiquée sur notre compte ordi
	Le seul fait par votre Banque de prélever la somme ci-dessus indiquée sur notre compte ordi
	Le seul fait par votre Banque de presever le Sounde co-cisjoint) vaudra accord de votre part su naire (ou d'encaisser le chèque n°
	la présente lettre.
	sa presente access
	, k
	A Signature,

- Management of the control of the con-			,		
البتك الوطني الجزائري BANQUE NATIONALE D'ALGERIE	DEMANDE	DE BONS DE CAISS		Duantières M	mis —
	SOUSCRIPTEUR		ECHE. ANCE		
	- ILOK		Quantité	Quotité	Numéros
COMPTE NO		EM	19 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -		
Company of the Control of the Contro	Siège :				entrange transport on these
prie la BANQUE NATIONALE	D'ALGERIE Ja				
		otr me délivrer, à la date			
l'ordre de				BONS DE CA	ISSE B.N.A
rtant intérêt à	% et d'une durée de			MODE DE REG	LEMENT
ec impôt à ma charge a acquitter			DESTINA	ATION A DONNE	AUX BONS
		فدناه ناون فلندة	. DATE	DE REMISE AU	CLIENT
		64.3	MONTANT DES BONS SOUSCRIT		
	المينية ا	A déduire	!	 	
Signature de la Direction	-	Institute à	Payables d'avance		
		MONTANT DU VERSEMENT A	NET EFFECTURE		
EANCIER DU SIEGE		REMBOURSEME	NT PAR	Le	
STEGE			į		



